

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 10 août 2020 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - France Dodier

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-08-133

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté;

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière
 - 4.2 - Rapport du maire
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de juillet
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Machine à gelato - vente par appel d'offres
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Entente sur le filtrage des personnes
 - 8.2 - Permis de brûlage
 - 8.3 - Ajout de plaquettes avec numéro civique
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Programme d'aide à la voirie locale
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Demande de contribution - Comité de protection du lac
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Adoption du second projet de règlement no 2020-03
 - 12.2 - Demande de dérogation mineure - 265 chemin du Lac
 - 12.3 - Demande de permis - 431 Principale
 - 12.4 - Subvention au Comité de développement local de Piopolis (CDLP)
- 13 - LOISIRS-CULTURE
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-08-134

3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 6 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

Hommage aux finissants et reconnaissance de la persévérance scolaire - La municipalité a remis un montant de 100 \$ à Ludovic Quirion, finissant et diplômé de son 5e secondaire.

Aucune soumission a été reçue suite à l'appel d'offres pour le déneigement des trottoirs.

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de juillet

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du mois de juillet dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de juillet 2020 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-08-135

7.1 - Machine à gelato - vente par appel d'offres

ATTENDU QUE la municipalité souhaite vendre la machine à gelato et le présentoir à saveurs;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le Centre de services partagés du gouvernement du Québec pour procéder à la vente par appel d'offres;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a obtenu onze soumissions ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE l'offre la plus élevée, de 3217.40 \$ déposée par Guymard Anglade, soit retenue selon les conditions prévues à l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-08-136

8.1 - Entente sur le filtrage des personnes

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
Et résolu,

QUE le conseil autorise Emmanuelle Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour l'entente avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-08-137

8.2 - Permis de brûlage

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis fait partie de l'entente intermunicipale relative à la protection incendie intervenue entre les municipalités de Lac-Mégantic, Frontenac, Marston et Piopolis ;

ATTENDU QUE cette entente délègue le pouvoir au service incendie de Lac-Mégantic de desservir notre municipalité.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
Et résolu,

D'autoriser le service incendie de la ville de Lac-Mégantic à délivrer les permis de brûlage pour le territoire de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-08-138

8.3 - Ajout de plaquettes avec numéro civique

ATTENDU l'installation en 2018-2019 des plaquettes avec numéro civique à l'entrée des cours des résidences et bâtiments de la municipalité ;

ATTENDU QUE de nouvelles résidences ont été construites et que celles du chemin de Bury n'ont pas été incluses dans les premières phases d'installation ;

ATTENDU QUE l'objectif de l'installation de ces plaquettes est de faciliter l'intervention des services d'urgence;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
Et résolu,

DE procéder à l'achat et à l'installation des plaquettes aux résidences identifiées comme manquantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - TRANSPORT

2020-08-139

9.1 - Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a reçu la confirmation d'aide financière de 20 000 \$ du programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Mégantic pour l'amélioration du chemin du Lac;

ATTENDU QUE cette contribution n'est valable que pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder à des travaux de rechargement

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis retienne la soumission de Lafontaine et Fils au prix de 12,60 \$ la tonne;

QUE la facture soit payée à même le poste budgétaire Entretien chemins (subvention) - 02-320-01-529 ;

QUE les travaux de réparation soient effectués en 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2020-08-140

10.1 - Demande de contribution - Comité de protection du lac

ATTENDU QUE les municipalités riveraines ont procédé en 2019 à l'acquisition d'un ponton pour l'installation des bouées et l'arrachage du myriophylle à épis ;

ATTENDU QUE des dépenses sont reliées à l'entretien et l'utilisation dudit ponton;

ATTENDU QUE le Comité de protection du lac travaille sur un projet de guérites et de station de lavage ;

ATTENDU QUE le Comité souhaite confier un mandat à l'externe pour faire progresser le projet plus rapidement.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
Et résolu,

QUE la municipalité de Piopolis autorise une contribution de 2 000 \$ à ces fins soit 500 \$ pour les dépenses reliées au ponton et 1 500 \$ pour le mandat confié à l'externe

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire Protection du lac - 02-470-01-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-08-141

12.1 - Adoption du second projet de règlement no 2020-03

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 2006-009;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 2020-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-08-142

12.2 - Demande de dérogation mineure - 265 chemin du Lac

CONSIDÉRANT la demande d'agrandissement 2020-05-0052 et la demande de dérogation mineure 2020-06-0007 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est un agrandissement de 4.26 m (14 pieds) vers la marge de recul latérale nord ;

CONSIDÉRANT le voisin accepterait une proximité du bâtiment (droit de vue) selon une lettre signée ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'agrandissement est pour changer l'usage des lieux : de chalet saisonnier à résidence permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul permise est de 5 m (16,4 pieds) et qu'il y aurait une dérogation de 2,6 m (8,5 pieds) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation ainsi formulée est majeure, mais qu'elle pourrait être acceptable si elle était de moins de 2,4 m (7,9 pieds), c'est-à-dire un agrandissement de 3,5 m (11,5 pieds) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter si la demande d'agrandissement est de 3,5 m (11,5 pieds) ou moins ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l'émission du permis demandé par M. Réal Lafontaine si la demande d'agrandissement est modifiée à 3,5 m (11,5 pieds) ou moins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-08-143

12.3 - Demande de permis - 431 Principale

CONSIDÉRANT la demande de permis 2020-06-0054 pour l'ajout d'un cabanon dans la cour arrière ;

CONSIDÉRANT la demande de permis 2020-06-0055 pour l'agrandissement de la galerie (patio) arrière ;

CONSIDÉRANT son emplacement est près d'un lieu public ;

CONSIDÉRANT QUE les marges de recul latérales et arrières sont respectées ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des critères du PIIA sont satisfaits pour la galerie arrière et le cabanon ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande pour la galerie arrière et le cabanon.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l'émission du permis à M. Yan Laganière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-08-144

12.4 - Subvention au Comité de développement local de Piopolis (CDLP)

ATTENDU QU'une somme de 5 000 \$ a été attribuée au CDLP dans le cadre du budget 2020;

ATTENDU QUE le CDLP a déposé un résumé de ses intentions quant aux activités à réaliser en 2020;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE la municipalité de Piopolis verse au CDLP la somme de 5 000 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

14 - FINANCES

2020-08-145

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de juillet 2020 est déposée aux membres du Conseil.

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseiller # 1 M. Nil Longpré
Loisirs et culture (aménagement, urbanisme et développement)
Comités : Cœur Villageois, Belvédère chemin de Bury, Route des sommets, camping municipal

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette
Mairesse suppléante, santé et bien-être
Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Comité des aînés, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP), Écho de Piopolis, Comité Vert

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Santé et bien-être
Comités : Semaine des bénévoles (souper/paniers), bibliothèque, Comité des aînés (sous-comité dîner communautaire), Comité de développement local de Piopolis (CDLP), Fleurons du Québec

Conseiller # 4 : Mme Catherine Demange
Aménagement, urbanisme et développement, Halte des Zouaves
Comités : Comité culturel de Piopolis, Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 5 : Mme Sarah Carrier
Loisirs et culture (parc et terrains de jeux), transport.
Comités : Piopolis fête l'hiver, Noël des enfants, politique familiale municipale

Conseiller # 6 : Mme France Dodier
Administration générale, sécurité publique, transport
Comités : Trans-autonomie, semaine des bénévoles.

Maire : M. Peter Manning
Transport et hygiène du milieu, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Belvédère chemin de Bury, Comité Vert

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-08-146

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,

QUE la séance soit levée; il est 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale secrétaire-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire